

La fin de l'esclavage en Afrique du Nord

Un bienfait de la colonisation ?

« Pourquoi personne n'avait jamais posé la question de l'étendue du trafic d'esclaves blancs en Méditerranée ; nous nous apercevons maintenant que c'est en grande partie parce que connaître ou même risquer des conjectures quant à la réponse ne servait l'intérêt de personne » (1)

Cette conclusion de l'historien américain Robert. C. Davis rejoint l'observation du professeur Jean-Louis Miège rappelant « qu'au Maroc même, la question de la course reste un domaine sensible de l'histoire » (2) et celle du professeur S. Bono pour lequel « nous n'avons pas voulu, nous Européens, rappeler et connaître davantage une réalité peu glorieuse qui pouvait déranger » (3).

Pourtant, à supposer qu'il soit politiquement incorrect, le sujet n'en mérite pas moins une étude, ne serait-ce que pour permettre aux descendants de ces esclaves européens, dont l'auteur de ces lignes fait partie, de mieux connaître le contexte historique et les raisons qui ont pu conduire leurs malheureux ancêtres sur l'autre rive de la Méditerranée jusqu'au début du XIX^e siècle .

Cette traite des blancs répondait, le plus souvent, moins à un besoin de main-d'œuvre servile, qu'à la recherche d'une rançon substantielle et elle s'apparentait donc plus à une forme de rapt que d'esclavage.

Elle ne doit pas faire oublier la traite des noirs en pays d'Islam et sa difficile éradication tant celle-ci était ancrée dans les mœurs (4).

La traite des blancs (5)

La domination turco-barbaresque en Méditerranée, illustrée en 1560 par la victoire de Soliman le Magnifique sur la flotte espagnole à Djerba, un temps éclipsée par la victoire de Lépante en 1571 (6), se traduit ensuite par l'essor de l'activité corsaire des barbaresques et la multiplication des captifs chrétiens.

Robert. C. Davis a chiffré à un million les blancs chrétiens réduits en esclavage par les barbaresques entre 1530 et 1780 et ces actes de piraterie, exercés par les populations de la côte septentrionale de l'Afrique, « les rendit un objet d'horreur pour tous les peuples chrétiens qui pendant si longtemps frémissaient au récit des cruautés que les esclaves de leur religion eurent à souffrir de la part des maures » (7).

Une honte !

Aucune nationalité n'était épargnée et c'est ainsi qu'au cours des combats entre l'Empire et les Ottomans, de 1562 à 1594, de nombreux Hongrois furent capturés ; parmi ceux-ci se trouvait un certain Mickaël Sarkosi (Sàrkösi) dont la rançon fut fixée à 800 thalers (8).

Devant ce fléau, les états européens, divisés, se contentaient de négocier des trêves et tentaient d'obtenir la paix en versant des tributs en argent ou en nature (9), faisant dire à Ludovico Antonio Muratori dans ses *Annales d'Italie* : « Ce sera toujours une honte pour les puissances de la chrétienté aussi bien catholiques que protestantes, que de voir qu'au lieu d'unir leurs forces pour écraser, comme elles le pourraient, ces nids de scélérats corsaires, elles vont de temps à autre mendier par tant de sollicitations et de dons, pour ne pas dire des tributs, leur amitié, laquelle, ensuite à l'épreuve, se trouve souvent encline à la perfidie » (10).

Conscients de la faiblesse de leurs adversaires pris isolément, les états barbaresques ne purent que tirer avantage d'une situation qui les plaçait sur un pied d'égalité avec leur interlocuteur dans le cadre d'accords bilatéraux constamment remis en cause (11).

Le plus souvent des renégats

Pour eux, la course était une des formes militaires de la guerre pratiquée contre les états chrétiens et les corsaires étaient présentés dans les régence comme des héros pratiquant le djihad qui leur

assurait, en cas de mort, le pardon de leurs péchés et de leurs dettes en leur qualité de mudjahid⁽¹²⁾.

Ces corsaires étaient le plus souvent des renégats « *turcs de profession, qui, de sang et parents chrétiens se sont faits Turcs de leur libre volonté pour devenir les principaux ennemis du nom chrétien et qui avaient presque tout le pouvoir, la domination, le gouvernement et les richesses d'Alger* »⁽¹³⁾.

Légitimée par la religion, la course permettait aux régences barbaresques de s'imposer diplomatiquement et d'officialiser une pratique criminelle de rapt d'individus en vue d'obtenir le paiement d'une rançon ou d'autres avantages, ce qui rend difficile « *d'assimiler ces pillards professionnels à des corsaires de la patrie, voire à des martyrs de la foi* »⁽¹⁴⁾.

Funeste aventure

Parmi les razzias, l'une d'entre elles a particulièrement marqué les mémoires par son ampleur. Dans la nuit du 2 septembre 1798, 945 personnes vivant sur l'île de Saint-Pierre, au sud-ouest de la Sardaigne, ont été brutalement capturées par des pirates tunisiens⁽¹⁵⁾.

J. Marcel a relaté cette funeste aventure : « *Les hommes furent enchaînés, entassés les uns sur les autres, dans la cale du bâtiment. Les mères, les filles, les enfants se pressaient, hurlaient et se cherchaient réciproquement dans cette foule confuse... jamais un spectacle plus lamentable n'avait paru à Tunis ; car jamais nulle prise, nulle descente n'y avait amené un aussi grand nombre de victimes... c'était une ville entière que cette fois les pirates amenaient prisonnière dans leur bague* »⁽¹⁶⁾.

Sur la liste de ces victimes dressée en avril 1799⁽¹⁷⁾ figurait mon hexaïeul (huitième génération) Rombi Rocco dont la descendance allait servir les beys de Tunis : Giuseppe (garde pipe), son fils Agostino (grand aqua) et le fils de ce dernier Giuseppe (cuisinier).

De la chirurgie à l'esclavage

C'est du mariage de ce cuisinier et de Marie Mastrovitch, elle-même fille d'un esclave autrichien (garde pipe du bey) que naquit ma trisaïeule Mathilde, laquelle unit sa destinée avec Sauveur Lombard, petit-fils de Joseph Frédéric Lombard, capturé en Méditerranée par les Tunisiens en 1806.

Personnage haut en couleur, Joseph Frédéric, né à Dôle le 13 avril 1773, avait commencé à travailler dès l'âge de 12 ans dans les hôpitaux militaires. Inquiété sous la Terreur, ce chirurgien à l'armée d'Angleterre puis d'Italie se retrouva esclave à Tunis avant d'être racheté par le consul de France Devoize.

Etant parvenu à guérir le bey d'un ulcère à la jambe, il entra à son service et à celui de ses successeurs. Mais ce franc-maçon frondeur n'avait pas que des amis et, dans un rapport d'octobre 1820⁽¹⁸⁾, il est présenté comme un déserteur des armées napoléoniennes, « *pervers et composé de tous les vices fondus ensemble* » ayant deux femmes, l'une à Marseille, l'autre à Tunis « *crime anciennement puni de mort* » (sic).

Il lui était notamment reproché d'avoir poussé le mauvais esprit jusqu'à donner à ses enfants « *les noms de Napoléon et d'autres de la famille de Bonaparte* ».

Lombard, il est vrai, avait deux familles dont l'une était issue de son union illégitime avec Justine Alzetto, de laquelle naquit le père de Sauveur, mon tétraïeul Eugène.

Curieux destin qui a ainsi permis de réunir au palais du Bardo mes ancêtres tabarkins, sardes, autrichiens, maltais et jurassiens, pour la plupart esclaves (le grand père maternel de Justine Alzetto était comagy du bey, c'est-à-dire intendant).

Pour en finir avec ces transferts forcés de populations, la voix de Chateaubriand s'éleva à la Chambre des Pairs le 9 avril 1816... « *Ils viennent d'enlever la population d'une île entière ; hommes, femmes, enfants, vieillards, tout a été plongé dans la plus affreuse servitude... C'est en France que fut prêchée la première croisade ; c'est en France qu'il faut lever l'étendard de la dernière...* »

Cet appel, relayé par l'Angleterre et la Société des chevaliers libérateurs des esclaves blancs, allait être entendu⁽¹⁹⁾.

Traité

La razzia du raïs tunisien Moustafa contre l'île de Saint-Antioche en octobre 1815 décida les puissances réunies au congrès de Vienne à réagir et lord Exmouth obtint l'engagement écrit du

bey Mahmoud de supprimer l'esclavage chrétien dans ses états en mai 1816, pendant la semaine de Pâques ⁽²⁰⁾.

Il fallut cependant attendre la capitulation d'Alger, le 5 juillet 1830, pour que le bey de Tunis, le 8 août 1830, et le pacha de Tripoli, trois jours plus tard, signent avec la France un traité interdisant la course, l'esclavage des chrétiens et la réclamation de tout tribut aux états européens ⁽²¹⁾.

Si la croisade destinée à abolir l'esclavage des blancs avait enfin atteint son objectif, il n'en allait pas de même de celle menée par les Anglais pour mettre un terme à la traite des noirs qui, outre son mobile philanthropique devait leur permettre de « *ruiner les colonies qui leur faisaient concurrence* » ⁽²²⁾.

La traite des noirs

Contrairement à une thèse longtemps soutenue, la traite atlantique n'a nullement tari à partir du XVI^e siècle la traite transsaharienne : le trafic négrier s'est poursuivi jusqu'au XIX^e siècle à l'encontre des populations noires non musulmanes ⁽²³⁾.

L'alibi de la religion (dijhad) et la dévalorisation du noir assimilé à la figure de l'esclave ⁽²⁴⁾ servirent à légitimer la traite orientale dont l'ampleur est considérable. L'historien Raymond Mauny a évalué à deux millions par siècle, du VIII^e au XIX^e siècle, les noirs déportés à travers le désert ⁽²⁵⁾.

Une partie de ces esclaves était destinée à l'Afrique du Nord et on a évalué à un millier ceux qui arrivaient chaque année en Tunisie au XIX^e siècle pour assurer des tâches domestiques ou militaires ⁽²⁶⁾.

Au Maroc, le sultan Moulay Ismaïl (1672-1727) organisa une armée noire dans laquelle les enfants des soldats devenaient eux-mêmes des soldats-esclaves ⁽²⁷⁾.

En 1836, à Tunis, le bey tenta de créer un bataillon formé de « *tous les nègres en état de porter les armes* » ⁽²⁸⁾.

Quant aux femmes noires à l'origine du métissage d'une partie de la population, elles étaient des concubines recherchées et il semblerait que les musulmans déportaient plus de femmes que d'hommes ⁽²⁹⁾.

C'est sous la pression de la Grande-Bretagne que les esclaves noirs furent déclarés libérés en Tunisie en 1846 par le bey Ahmed, lequel, pour justifier cette décision, invoqua, par l'intermédiaire de son ministre Ben Dhiaf, une argumentation juridico-religieuse dans une fetwa qui mettait en avant le non respect par les maîtres des normes musulmanes régissant l'esclavage et le souci d'éviter l'intervention d'autorités étrangères. ⁽³⁰⁾

A l'instar des codes noirs tant décriés, il existait en effet un code de l'esclavage des musulmans qui posait en premier principe que « *la vente des nègres réduits à l'état d'esclavage était permise parce qu'en général ils sont infidèles* » ⁽³¹⁾.

Il a cependant fallu attendre le protectorat et un décret beylical du 28 mai 1890 pour faire respecter la suppression de l'esclavage en Tunisie.

De même, au Maroc, c'est la France qui a fait fermer les marchés d'esclaves en 1912 et qui a obtenu l'abolition totale avec la pacification du Sud en 1932.

Pour l'Algérie enfin, le décret du 27 avril-3 mai 1848 a été appliqué, son article 1^{er} précisant que « *l'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises* ».

Ainsi, l'esclavage et la traite négrière « *qui n'a pas été une invention diabolique de l'Europe* » ⁽³²⁾ ont été efficacement prohibés par le législateur colonial au nom du dogme républicain *Liberté, égalité, fraternité*.

Faut-il aujourd'hui s'en repentir ? ⁽³³⁾ ■

Christian Dureuil

N.B. - Postérieurement à la rédaction de cet article, a paru aux éditions Fayard l'ouvrage de Malek Chebel : L'esclavage en terre d'Islam, avec une importante bibliographie, pp. 419-471.

Bibliographie

- 1- **Davis** Robert C. *Esclaves chrétiens, maîtres musulmans*, p. 308. Ed. G. Chambon, 2006.
- 2- **Miège** J.L. *Les Aspects de la course marocaine du XVII^e au XIX^e s.* in *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, p.40. Ed. A Piazzola. Ajaccio 2000.
- 3- **Bono** Salvador. *Les Corsaires en Mé-diterranée*, p.8. Paris Méditerranée 1998
- 4- **Pétre Grenouilleau** O. *Les Traités négrières*, p.27. Ed. Gallimard. 2004.

- 5- Le terme est utilisé par le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Larousse, t. VII, p. 861 et suiv. 1870.
- 6- **Courtinat R.** *La Piraterie barbaresque en Méditerranée. XVI^e-XIX^e*, p.81 et suiv. Ed.J.Gandini.2003.
- 7- **Larousse** XIX^e. p.861 et s. (note 5).
- 8- **Collenberg W.H.Rudt (de).** *Esclavage et rançons des chrétiens en Méditerranée (1570-1600)*, p.221. Ed. Léopard d'or. 1987
- 9- **Plantet E.** *Correspondance des beys de Tunis*. Tome III p. LXV et suiv. Félix Alcan éd.1899.
- Masson P. *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e s.* p. 357. Hachette. 1911.
- 10-Cité par Bono S. (préc.3) p.37
- 11- **Panzac D.** *La course barbaresque revisitée XVI^e-XIX^e s.* In *La Guerre de courses en Méditerranée* (préc.2) p.33
- 12- Idem.
- 13- **Haedo Diego (de).** *Topografía e historia de Argel*. Valladolid 1612 chap.XI à XIII traduction B. Bennassar
- 14- **Deschamps H.** *Pirates et flibustiers*, p. 25. Que sais-je ? n°554
- 15- **Sebag Paul.** *Tunis au XVII^e s.* L'Harmattan p.221 et s.
- Nozières L. et C.** *Les « Tabarkini » de l'île de San Piétro*. GAMT n°37, p. 3
- 16-*Revue L'Univers*, p.124 et suiv. 1862
- 17- **Archives du secrétariat général du gouvernement tunisien.** Dossier *Courses et corsaires*, cité par Grandchamp P. in *Autour du consulat de France à Tunis*, p.123. Tunis 1943.
- 18- *Notice sur le gouvernement de la régence de Tunis oct.1820*. SHAN cote AEB III 304
- 19- **Plantet** (note 9) p. L
- 20- **Grandchamp P.** (note 17) p.97
- 21- **Panzac D.** (note 11) p.37
- 22- **Mandat-Grancey.** *Souvenirs de la côte d'Afrique*. Paris 1900 p.79 cité par Grandchamp p.99
- 23- **Pétre Grenouilleau O.** préc. n°4 p.30 et s.
- 24- **C. Coquery** Vidrovitch, in Marc Ferro, *Le Livre noir du colonialisme. XVI- XXI^e s.* Hachette 2004 p.867
- 25- **Deveau J.M.** *Esclaves noirs en Méditerranée*. Cahiers de la Méditerranée. vol.65, mis en ligne le 25 juillet 2005
URL :
<http://cdlm.revues.org/document27.html>
- 26- **Valensi L.** *Esclaves chrétiens et esclaves noirs*
- 27- **Deveau J.M.** préc.n°24
- 28- **Abîl-Diyâf Ahmad Ibn.** *Chronique des rois de Tunis et du pacte fondamental* vol. II, p. 107. Tunis 1994
- 29- **Deveau J.M.**, préc.n°24
- 30- **Chater K.** *Islam et réformes politiques dans la Tunisie du XIX^e s.* The Maghreb Review vol.13 n°1 & 2, p.77-83b. 1988
- 31- **Daumas.** *Le grand désert*, p.319 et suiv. Paris 1857. Ed. Michel Levy
- 32- **Braudel F.** *Grammaire des civilisations* -Flammarion 1933 p.168
- 33- **Bruckner P.** *La tyrannie de la pénitence*. Grasset 2006 p.179

Une rançon de quatre mille louis...

Les A.O.M. possèdent des dossiers sur l'esclavage en A.F.N. sous les cotes F.80 et 45/MIOM. Nous en avons extrait les deux documents ci-dessous, assez évocateurs...

Ces dossiers contiennent également une liste de plus de 300 esclaves européens, originaires de France et du pourtour méditerranéen. Nous publierons peut-être ultérieurement cette liste (après l'avoir déchiffrée !).

Année 1750

André Alexandre Lemaire, écuyer conseiller du Roy, Consul de France à Alger, mandons au sieur Jean Baptiste Germain, chancelier de ce Consulat, ayant l'administration des deniers de la Chambre de Commerce, de payer entre nos mains trois mille cinq cent cinquante cinq "pataque" et demy, valeur de quatre mille louis monnaie de France, que nous avons employé par ordre de M^{gr} Rouillé, ministre et secrétaire d'Etat pour servir à une partie de la rançon de M. François Ricaud, officier françois au service du Roy d'Espagne, laquelle somme il passera au compte des messieurs de la Chambre du Commerce de Marseille, qui en seront remboursés conformément aux ordres que M^{gr} Rouillé voudra bien donner à ce sujet. Et ledit sieur Germain au moyen de notre présent mandat en sera bien et valablement déchargé.

Fait à Alger le 3 juillet 1750

Lemaire

Année 1784

L'an mil sept cent quatre vingt quatre, et le huit de novembre, ont comparu(s) devant nous, Benoist Joseph Lalan, provicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, Antoine Belin et Charles Maillé, tous deux français et esclaves de cette régence ; lesquels ont déposé(s) que, lorsque l'armée navale d'Espagne est venue en juillet dernier pour bombarder cette place, ils ont vu(s) le cadavre d'un noyé qu'ils ont reconnu(s) à n'en pouvoir dout(t)er, être celui de Dominique Camus fils de feu Jean et de Marie Anne Charret, baptisé en mil sept cent cinquante trois à St Maurice de Mouriville, à une lieue de Chatel, diocèse de Metz. Esclave depuis environ deux ans, lequel voulant se sauver à bord de quelque navire espagnol, s'est noyé : à quoi j'ajoute avoir vu une lettre venue d'Espagne environ deux mois après la retrait(t)e de ladite armée qui assurait qu'il ne s'était sauvé à bord de leurs vaisseaux que deux esclaves : lesquels deux étaient espagnols, et que depuis ledit mois de juillet qu'a disparu ledit Dominique Camus jusqu'à ce jour, on n'a aucunement entendu parler. En foi de quoy nous avons signé(s) à Alger les jour, mois et an que dessus.

Antoine Belin

C. Maillé

B.J. Lalan, provic.apost

Source : ANOM- 45 MIOM 23